

Le Petit Journal de Montbrison



Au sommaire

Vœux	Page 1
Compte rendu du Conseil	Page 1 à 3
Hommages	Page 3 à 4
Infos Mairie	Page 4 à 5
La Souleïado	Page 5
GÆC	Page 5
Sudoku	Page 5
Portes ouvertes	Page 6

MÉMENTO

- Jeudi 20 janvier:
Repas La Souleïado

Meilleurs vœux

VŒUX

Le Maire et son Conseil adressent leurs meilleurs vœux aux Montbrisonnais pour cette nouvelle année.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2021 à 18h00

PRESENTS :

BERNARD Sylvain, BRUNEL Mathieu, CHEYRON Cindy, DESCOUR Catherine, GOURJON Pierre, MAILLOT Séverine, MERY Patrice, PERRET Florence, RUNGETTE Erik

EXCUSES : BERARD Joseph (pouvoir à MERY Patrice)

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : PERRET Florence

SPECTATEUR : TOURRE Jean-Pierre

Ordre du jour :

- Devis travaux logement
- Motion de soutien à la filière lavandicole
- Convention CDG pôle santé sécurité
- Questions diverses.

DEVIS TRAVAUX LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du dernier Conseil Municipal il avait été décidé

que les entreprises de maçonnerie générale n'ayant eu leur devis partiellement accepté refassent un devis avec uniquement les lots qui lui ont été acceptés par le Conseil Municipal.

Après réception des devis finaux, le Conseil Municipal décide d'effectuer les travaux avec les entreprises suivantes :

- PACE Leo 30 931.50 € TTC
- TOUT EN COULEUR 5 560.00 € TTC
- ROUX Cédric menuiserie 1 276.80 € TTC
- CHRISTOPHE Electricité 6 896.18 € TTC

Soit un total TTC de **44 664.48 € TTC**

Le Conseil décide également en parallèle de demander une subvention au Département de la Drôme, une subvention à la Région AURA, une subvention à l'académie de Grenoble ainsi qu'à la sous-préfecture de Nyons.

Accord du Conseil.

MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE LAVANDICOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'Europe étudie actuellement un renforcement de ses réglementations sur les produits chimiques pour éliminer les produits toxiques. Si cette réflexion semble aller dans le bon sens, elle pourrait néanmoins avoir des conséquences dramatiques si les huiles essentielles étaient assimilées à des produits chimiques comme le projet le prévoit.

Or la classification ne fera aucune distinction pour les huiles essentielles. Parce que la fleur est un produit agricole qui subit une transformation, les huiles essentielles sont classées produits industriels et les représentants de la Commission refusent pour des raisons de classification de reconnaître les huiles essentielles comme composant unique.

L'objectif de la présente motion de notre Conseil Municipal est de solliciter de la Commission européenne une approche spécifique adaptée aux produits naturels et aux huiles essentielles, afin d'éviter que des produits de consommation de tous les jours, des exploitations agricoles et de nombreux savoir-faire authentiques disparaissent. Ainsi, seule la prise en compte de la complexité des matières premières végétales permettra de garantir la sécurité du consommateur, de l'environnement et la poursuite de ces cultures telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Accord du Conseil.

CONVENTION CDG POLE SANTE SECURITE

Monsieur le Maire explique qu'en vue d'une simplification de la part du CDG26 souhaitant regrouper le pôle santé et le pôle sécurité en un même pôle il faut signer une convention unique.

Accord du Conseil.

QUESTIONS DIVERSES

MISE EN PLACE JOURNEE DE SOLIDARITE :

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modalités d'accomplissement de la journée de solidarité dans la collectivité à compter du 1^{er} janvier 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que la journée de solidarité sera accomplie de la manière suivante : sept heures de travail annualisées ce qui représente 420 minutes supplémentaires à réaliser en 47 semaines soit environ 9 minutes par semaine.

MISE EN PLACE ACFI :

Monsieur le Maire rappelle que les communes et les établissements publics doivent désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail (ACFI).

Ils ont la possibilité de satisfaire à cette obligation en passant convention avec le Centre de Gestion qui assure ce type de mission depuis plusieurs années.

L'Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection aura notamment pour rôle de contrôler les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Cette mission est financée à l'intervention, un coût journée a été déterminé à 300€/jour pour une collectivité affiliée au Centre de Gestion.

Accord du Conseil.

ENQUETE PUBLIQUE :

L'enquête publique au sujet de l'aliénation du chemin dit de Fontbonau est terminée, elle peut être consultée en Mairie.

Maintenant un rendez-vous avec un géomètre et les riverains du chemin va être pris pour fixer les limites en vue de l'aliénation du chemin et de son déplacement.

M MALLET prendra les frais à sa charge.

REGLEMENT LOCATION SALLE DES FÊTES :

Il est nécessaire de rajouter un article au sujet du COVID dans le règlement de la salle des fêtes.

Le Conseil décide de rajouter :

« 10):COVID-19

Lors des manifestations organisées à la Salle des fêtes, il est fermement conseillé de respecter les préconisations en matière de lutte contre le covid-19 afin d'en éviter sa propagation. Sachez que la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est de respecter les mesures barrières et la distanciation physique.

En complément, portez un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée. Les manifestations regroupant des personnes venant d'endroits différents sont les situations les plus propices à une diffusion rapide de la pandémie. Prenez en compte cette donnée importante et responsabilisez-vous en mettant en application les préconisations ci-dessus énoncées.

Dans un souci de suivi de la pandémie et de découverte d'un éventuel cluster résultant de votre manifestation, vous devrez être en mesure de remettre immédiatement en cas de besoin aux autorités de santé les coordonnées de toutes les personnes y ayant participé.

Le locataire est tenu de contrôler le pass sanitaire des invités ainsi que le respect des gestes barrières tout au long de la location.

En cas de contrôle des forces de l'ordre, la Mairie ne pourra pas être tenue responsable du non-respect des consignes anti-covid. »

REGLEMENT EAU :

Dans le règlement du service d'eau, un nouvel article concernant les frais de dépose de compteurs doit être inscrit.

Le Conseil décide de rajouter :

« **ARTICLE 25 : SUPPRESSION D'UN BRANCHEMENT**

En cas de non consommation, le Service de l'eau potable peut d'office ou à la demande du propriétaire supprimer le branchement.

Dans cette dernière hypothèse, le propriétaire supporte les frais correspondants d'un montant de 58.80 € TTC

La dépose du compteur sera réalisée par l'entreprise DASSE frères ».

DECORATIONS DE NOEL :

Les décorations de Noël ont été enlevées en vue d'être réparées.

ECOLE :

Cindy CHEYRON demande une subvention pour l'association des crayons de couleurs en vue de financer le spectacle de fin d'année de l'école.

Elle informe aussi qu'une collecte de cartouches d'encre va être faite en Mairie au profit de l'association.

BORDS DES ROUTES :

Un Conseiller a demandé pourquoi c'était l'agent municipal qui a réalisé des travaux d'entretien de bordures de routes à la débroussailleuse à certains endroits de la commune.

D'autres Conseillers évoquent des routes oubliées par l'entreprise chargée du débroussaillage.

M le Maire va se renseigner auprès de l'entreprise ayant réalisé ces travaux et s'étonne que les riverains ne l'aient pas prévenu.

La séance est levée.

Les Conseillers municipaux,

Le Maire,
Patrice MERY

HOMMAGES

HOMMAGE DENIS RAMBURE

Denis était né le 19 juillet 1952 à Senlis dans l'Oise.

Pendant son enfance, il passa ses vacances à Vinsobres où ses parents achetèrent une maison en 1970.

Après avoir suivi des études d'électricien et fit l'armée, il aménagea dans la maison de ses parents et travailla aux Ets Gunta à Tulette.

En 1976, il s'installa à son compte.

En 1984, suite à un accident du travail, il dû changer de vie et suivit une formation d'éducateur spécialisé à l'école de Rennes.

En 1988, il fonda une « maison d'enfants » à Nyons, « Le Trait d'union ». Aujourd'hui ce foyer d'enfant a été repris par ses enfants. Une fierté pour lui !

Denis rencontra Christine en 1975 et ils se marièrent en 1978. De cette union naquirent trois enfants, Agnès en 1979, Véronique en 1980 et Rémy en 1984.

Après 20 ans de vie à Vinsobres, Christine et Denis s'installèrent à Montbrison. Très vite Denis fut intégré au village, dans les associations et dans la vie de la commune, il devint adjoint en 2014.

Denis était un homme jovial, qui aimait les gens, la vie, toujours un mot pour chacun, des blagues pour tous. Il disait toujours « il ne faut jamais se prendre trop au sérieux ». Il se ressourçait dans son jardin, sa passion. Il marchait, et c'était aussi un épïcúrien : le bon vin, les bons repas, la fête, la vie !

Investi pour mener la liste municipale de Montbrison en 2020, Denis croyait en son projet avec ses colistiers. Malheureusement, Denis contracta la Covid en même temps que son épouse et furent hospitalisés. Denis

sortit de l'hôpital trop tôt, la maladie l'épuisa et lui provoqua un arrêt cardiaque massif, et un coma profond. Il décéda le 13 avril 2020.

Le Conseil Municipal a décidé de donner son nom à un chemin de randonnée qu'il aimait parcourir pour aller voir ses amis au Pègue.

HOMMAGE NATIONAL A M. PIERRE SIMONET

L'entrée de Pierre Simonet dans la Résistance commence par ce voyage en bateau vers l'Angleterre. Sa vie entière paraît en fait marquée par le voyage, la découverte de nouvelles terres et, par-dessus tout, des engagements personnels et professionnels qui dépassent nos frontières. Par-delà les kilomètres parcourus, les combats menés, qu'il fixe sa dernière demeure à Montbrison sur Lez nous honore et nous oblige.

Au nom de tous les habitants du village et de tous ceux qui ont pu y passer et s'y sentent chez eux, ce choix, c'est d'abord reconnaître la force de l'ancrage. Celle des racines que l'on veut faire pousser loin et qui donnent de la stabilité et le courage de défendre des valeurs. « Les arbres aux racines profondes sont ceux qui montent haut. » a pu écrire Frédéric Mistral.

Ce choix, c'est surtout la chance que Pierre Simonet nous offre de reconnaître la nécessité de toujours se battre pour ses idées. « Les compagnons de la libération, c'est une chevalerie exceptionnelle créée au moment le plus grave de l'histoire de France » avait dit le Général de Gaulle. Le temps passe, mais nous ne pouvons l'oublier. Il en va de notre colonne vertébrale, de notre capacité à agir en connaissance de cause. Pierre Simonet et ses Compagnons doivent être vivants dans nos mémoires. Je pense aussi aux résistants et aux otages tombés le 12 juin 1944 à Valréas. Ils doivent nous rappeler en permanence le courage, la force de l'esprit, la solidarité et l'espérance, pour la liberté.

Le Maire, MERY Patrice

INFOS MAIRIE

Opération « Sortons l'EEEs du placard » !

Les appareils d'Equipements Electriques et Electroniques (EEE), font partie de notre quotidien. Une fois obsolètes ou abîmés, ces objets doivent être recyclés pour extraire les matériaux recyclables et éviter toute pollution.

Le SYPP, en partenariat avec l'éco-organisme Ecologic, accompagne les mairies à travers le déploiement de box de collecte sur leur territoire, mises à disposition dans les bâtiments communaux et les groupes scolaires.

Electribox pour la Mairie et Monsterbox pour l'école, sont deux dispositifs réutilisables : une fois remplie, la box est vidée en déchèterie, dans la benne dédiée aux Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. Une fois vide, la box est rapportée dans l'établissement où elle pourra de nouveau être remplie.

GSM Box est un dispositif spécifique à la téléphonie mobile. Une fois remplie, la box, qui est préaffranchie, doit être apportée en agence postale afin d'être envoyée vers l'ESAT Les Ateliers du Bocage. Attention toutefois à n'y déposer que les téléphones en état de marche, ceux hors d'état sont à déposer dans l'Electribox ou la Monsterbox.

L'objectif de l'opération est de consolider le geste citoyen en apportant de la visibilité au recyclage de ces équipements spécifiques qui sont encore trop souvent jetés sans être recyclés.

Une nouvelle vie pour les appareils.

Ce recyclage permettra d'éviter des pollutions, de préserver les ressources naturelles et d'agir en faveur d'une économie circulaire en faisant travailler les acteurs locaux.

Que peut-on déposer dans l'Electribox et la Monsterbox ?

Tous les petits appareils électriques et électroniques qui se branchent, rechargeables ou non, ou encore à piles peuvent y être déposés : fer à repasser, sèche-cheveux, webcam, clé USB, grille-pain, rasoir électrique, perceuse, vidéoprojecteur, souris d'ordinateur, lampe de bureau ...

Merci de votre mobilisation.

Chaise à porteur

La Commune de Grignan souhaiterait rassembler les chaises à porteurs pour une exposition. Si quelqu'un sait où se trouve celle de Montbrison ou ce qu'elle est devenue, merci de le signaler en Mairie.



LA SOULEÏADO

Le repas offert par la Mairie et organisé par La Souleïado est maintenu sous réserve de nouvelles restrictions de l'Etat. En cas d'annulation, chaque personne ayant réservé sera prévenue par téléphone.

GAEC

Le GAEC des Patarones vous propose de la génisse en caissette de 5-6 kg ou de 10-12 kg. Au prix de 12 euros 50 le kg ou 13,50 euros le kg sous vide.

Le colis se compose d'une côte, pot au feu, bourguignon, bifteck, jarret, braisé, rosbif, faux-filet. Nous vous proposons également des steaks hachés de vache surgelés en colis de 3 kg au prix de 40 euros. La livraison se fera sur le parking de la cave de la Roseraie à Montbrison sur Lez à 17h30 le jeudi 20 janvier 2022.

Merci de réserver avant le 7 janvier, à gaecdespatarones@bbox.fr ou au 0669563843. Merci d'avance, Gaec des Patarones

SUDOKU

			6		5	3
8	1	3	4		9	
						8
		7	4			1
	2		6	3		
4			2	5		
2						
	8			1	4	7 6
7	9		4			

Prochain numéro du petit journal le **mercredi 2 février 2022**

Dépôt des articles (impératif) avant le lundi 24 janvier 2022 à 19h30

Rappel de l'adresse du petit journal de Montbrison:

Le Petit Journal de Montbrison - La Mairie - 26770 Montbrison sur Lez

Vous pouvez également nous faire parvenir vos articles par

Email : redaction@petit-journal-montbrison.com

et consulter le petit journal sur site Internet : www.petit-journal-montbrison.com

Webmaster créateur : Alain MONTLAHUC - webmaster@petit-journal-montbrison.com : Joël MAILLOT

Le petit Journal de Montbrison N° ISSN: 1270 -1998 Responsable Rédaction: Séverine MAILLOT